



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME

Anney, le 24 juin 2008

4/CLM

### RELEVÉ DE CONCLUSIONS COMITÉS d'INFORMATION et de SUIVI SANITAIRE de la SITUATION des LAC D'ANNECY et LAC LÉMAN RÉUNION du LUNDI 23 juin 2008

-----

Le 23 juin 2008, à 16 h 30, Salle Pierre Martin M. Michel BILAUD, Préfet de la Haute-Savoie, a présidé une réunion des comités d'information et de suivi sanitaire de la situation des lac d'Anney et lac Léman.

M. le Préfet ouvre la réunion en rappelant que le souci de l'Etat dans ce dossier est la transparence vis-à-vis du public. Dans cette optique, les conclusions de l'AFSSA concernant la pollution des poissons des lacs d'ANNECY et Léman par les PCB sont distribuées aux membres des comités et seront mises à la disposition de la presse, conviée pour la fin de la réunion.

L'AFSSA a été choisie pour son caractère d'organisme scientifique indépendant, dans le but que la fiabilité des résultats ne puisse être mise en doute. Il en va de la crédibilité des services de l'Etat. La population doit pouvoir consommer du poisson en toute confiance et sans risque pour sa santé.

Il ressort de l'étude de l'AFSSA que la consommation d'espèces de poissons autres que les ombles chevaliers est sans danger pour la santé des consommateurs. Concernant les ombles, seuls les plus gros spécimens présentent un taux de PCB supérieur à la norme admise.

Ainsi, l'AFSSA conclut qu'il n'est pas nécessaire de réglementer la pêche des ombles mais seulement leur commercialisation et leur consommation lorsque leur taille est supérieure à 40 cm pour le lac d'ANNECY et 39 cm pour le lac Léman.

Un arrêté reprenant ces dispositions et levant l'interdiction de pêche prise par arrêté n° 2008-1022 du 2 avril 2008 est donc signé lors de la réunion. (arrêté préfectoral n° 2008-2020 du 23 juin 2008).

Il est précisé que 3 cantons suisses vont certainement faire les mêmes recommandations de leur côté.

M. le Préfet rappelle que les plus gros ombles devront être remis à l'eau, s'ils devaient être pêchés, car ils sont des reproducteurs de l'espèce. Ce message devra être diffusé largement à la population.

La prochaine étape consiste maintenant d'une part à effectuer un suivi régulier de la situation, et d'autre part à mieux connaître les origines de la pollution et les éventuelles solutions de dépollution. La MISE est ainsi chargée de l'élaboration d'un cahier des charges définissant un programme de recherches, ayant pour objet d'identifier et de répertorier tous les sites et établissements qui pourraient être à l'origine de la contamination des sédiments du lac.

Le Président du SILA précise qu'une conférence réunissant 3 collègues (services de l'Etat et élus, associations et scientifiques) sera également organisée sur le sujet.

Le Préfet,

Michel BILAUD

**ASSISTAIENT À LA RÉUNION :**

- M. RAPHY, Secrétaire Général de la Préfecture
- M. LERAITRE, Directeur de Cabinet de la Préfecture
- M. MORACCHINI, Sous Préfet de THONON LES BAINS
- M. HÉRISSON, Sénateur de la Haute Savoie
- M. TARDY, Député de la Haute Savoie
- Conseil Général de la Haute Savoie : M. PASCAL
- Mairie d'ANNECY : Mme ROCHAIX, M. BILLET
- Mairie d'ANNECY LE VIEUX : M. RABINE
- Mairie de LATHUILE : M. AUMAITRE
- Mairie de SEVRIER : M. MAURIANGE
- Mairie de THONON LES BAINS: M. DENAIS
- Communauté de l'Agglomération d'Annecy : M. LÉPINARD
- Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy : MM. BRUYERE et ZANELLA
- Direction des Services Vétérinaires : Mmes LAVIGNAC et KERMIN
- Direction de l'Agriculture et de la Forêt : M. PERRON
- Direction de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques : M. COUTROT
- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales : M. MERCIER
- Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports : M. POTHET
- Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche : M. FORAY
- Groupement de Gendarmerie de la Haute Savoie : Aspirant LHOTELIER
- Institut National de Recherche Agronomique : M. GERDEAUX
- Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature : Mme HEBERT
- Association Lac Pêche : M. GUIRAUDON
- Société des Amis du Vieil Annecy : M. LAVOREL
- Délégation départementale de la Ligue de Protection des Oiseaux : M. CROUZAT
- Association Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels des Lacs Alpains : MM. PLASSAT et LACOMBE
- Association des ports du Léman : M. VIGNAUD
- Fédération Départementale des Clubs Études et Sports Sous-Marins : M. COSTE

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

- M. AMOUDRY, Sénateur de la Haute-Savoie,
- M. FRANCINA, Député-Maire d'EVIAN LES BAINS
- M. DERONZIER, Maire de DOUSSARD
- Mme MANIGLIER, Maire de VEYRIER DU LAC
- M. MOGER, Président de l'association des pêcheurs amateurs du lac Léman
- M. FREGOLENT, Président de la Fédération Haute-Savoie de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique représenté par M. GUIRAUDON
- M. MOLINARI, UFC Que Choisir